



Conférence de presse
Intervention de Thomas Lacoste
à l'Assemblée nationale
Mardi 14 juin 2022

Bonjour à toutes et à tous,

Je me dois, en préambule, de formuler de chaleureux remerciements au député de la 10^e circonscription de Haute-Garonne, membre de la Commission des Affaires étrangères, Sébastien Nadot, et à son assistant parlementaire Nicolas Leron qui nous permettent, ce jour, de nous réunir et de nous exprimer à l'Assemblée nationale dans ce moment symbolique de suspens entre ces deux tours des élections législatives.

Mon intervention s'articulera en deux temps : un premier, à l'invitation du député Sébastien Nadot, où je vous proposerai un point sur les quatre objets que nous avons travaillés pour documenter le conflit basque et sa sortie ou plus exactement sa transformation politique ; et un second temps qui se veut une adresse directe aux futurs députés, au nouveau gouvernement et au chef de l'État afin de pouvoir à court terme garantir la non répétition du conflit et établir une paix juste et durable au Pays basque.

Il y a quelques années maintenant, au tournant du siècle dernier, j'ai animé une maison d'édition et dirigé une revue internationale de pensée critique où nous travaillons à une réflexion philo-politique sur différents conflits et plus précisément sur leur possibilité de sortie : au Proche-Orient (avec Edward Saïd et Etienne Balibar), dans les Balkans (avec, entre autres, Cornelius Castoriadis), en Afrique, notamment du Nord (avec Francis Jeanson), en Amérique du Sud et Centrale et, plus particulièrement au Chiapas (avec le sous-commandant Marcos).

Après avoir quitté le livre pour le cinéma en 2007 et réalisé, entre temps, neuf long-métrages, depuis décembre 2016, nous travaillons à documenter l'histoire du conflit basque et sa transformation inédite, nous y reviendrons...

C'était alors un moment très particulier sur le territoire basque où après l'échec des dernières négociations bilatérales d'Oslo (2011-2013) auxquelles les autorités espagnoles ne se sont pas rendues malgré la ratification de la feuille de route signée en amont de la conférence internationale d'Aiete (placée sous l'égide de l'ancien secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan) qui avait pourtant permis, trois jours après, la déclaration de la fin de la lutte armée en date du 20 octobre 2011 proclamée par l'organisation ETA.

Après l'échec de ces dernières négociations bilatérales à Oslo, donc, depuis 2014, l'organisation ETA cherchait avec l'aide de la Commission internationale de vérification à cartographier ses caches d'armes et opérer une mise sous scellés de ces armes en vue de les remettre aux autorités françaises et espagnoles. Et, tenez-vous bien, les personnes qui procédaient à ce travail vont se voir arrêter par les polices anti-terroristes et poursuivre pour fait de terrorisme par la justice antiterroriste française. Face à cette, pour le moins curieuse, impasse (deux États refusaient de récupérer des armes et pénalisaient pour faits de terrorisme les personnes qui souhaitaient leur rendre), des membres de la société civile basque se sont proposés à neutraliser une partie de cet arsenal (par neutraliser, on entend, rendre inopérant une arme, en perçant, par exemple, un barillet). Et, aux mêmes causes, les mêmes effets, ces personnes issues de la société civile se sont faites arrêter par la police anti-terroriste française (avec l'appui de la police espagnole) et mis en examen pour fait de terrorisme par le PNAT [Parquet national antiterroriste]. Ce qui conduira l'éphémère ministre de l'intérieur socialiste de l'époque, Bruno Le Roux, à déclarer avoir porté un « nouveau coup dur à l'ETA » alors même que ces personnes arrêtées étaient connues de tous les services de polices et de renseignements pour leur engagement non violent...

C'est donc dans ce contexte très précis, au soir de ce vendredi 16 décembre 2016, suite à ces arrestations dans le petit village de Louhossoa en Basse-Navarre, et **au haut degré d'invisibilisation dans lequel était tenu l'ensemble de cette séquence** que nous nous sommes décidés à nous lancer dans ce projet et ce travail au long cours.

Ce projet cinématographique intitulé *L'hypothèse Démocratique* se décline aujourd'hui autour de quatre objets, réalisés à partir des témoignages de plus de 70 personnes, toutes — et ce point est déterminant pour nous — engagées dans la transformation du conflit (le passage d'une scène politico-militaire à une scène strictement politique), et quelles que soient leurs fonctions d'hier (qu'elles soient actrices directes du conflit, victimes, négociatrices, analystes ou diplomates), ce qui représente au total plus de 315 heures d'entretiens inédits :

- Le premier objet produit est un court-métrage d'intervention, ***La Paix maintenant — Une exigence populaire***, pour accompagner en amont le désarmement, le faire connaître et le légitimer à l'international. Dans ce 23 minutes sont, entre autres, rassemblés les élus du front unitaire républicain basque (de la gauche abertzale à la droite) qui soutiennent et sont engagés dans le processus de paix depuis 2011. Ce court film sera traduit en six langues par nos soins, libéré, au mois de février 2017, sur le net (où il y est toujours visible en libre accès), et sera vu par plusieurs dizaines de milliers de personnes aux quatre coins du monde et plus particulièrement dans de nombreuses zones de guerre qui cherchaient à comprendre la dynamique unilatérale engagée sur le territoire basque. Il sera, entre autres, projeté le jour du désarmement, le 8 avril 2007, en place publique à Bayonne devant 20 000 personnes.
- Le second volet de cette tétralogie est un moyen-métrage pour les télévisions internationales, ***Pays basque et liberté — Un long chemin vers la paix*** (co-produit avec France télévisions et Public Sénat). Ce 52 minutes, sorti au printemps 2020, se veut un film introductif à l'histoire du conflit basque et à sa transformation du point de vue des observateurs, facilitateurs et médiateurs internationaux qui ont accompagné cette dernière phase dite « unilatérale ». Le film a été diffusé en France

par France Télévisions et devrait être diffusé prochainement, le conditionnel reste ici de vigueur, par Public Sénat (qui repousse sans cesse cette diffusion depuis le mois d'octobre 2020).

- Le troisième objet produit, le cœur cinématographique de l'ensemble du dispositif, est un long-métrage, ***L'hypothèse démocratique — Une histoire basque***, qui entrera demain dans sa neuvième semaine de distribution en salles sur le territoire national et dans sa dixième semaine au Pays basque Nord (*Iparralde*) où il remporte un franc succès et ce, en dépit de la situation dramatique dans laquelle sont plongées les salles indépendantes françaises.

Ce film se propose de venir combler une part manquante du patrimoine cinématographique mondial en prenant en charge pour la première fois au cinéma l'histoire du conflit et de sa transformation à partir d'un récit immersif, à la première personne, par les acteurs du conflit, les victimes et les négociateurs, tous, donc, engagés dans la transformation de ce conflit et dans cette dernière phase.

- Et enfin, dernier des quatre objets à venir, nous travaillons à la construction d'une plateforme numérique à visée patrimoniale et de transmission transgénérationnelle qui offrira des entrées chronologiques, thématiques et par intervenants, où nous comptons proposer, le plus rapidement possible, en libre accès ces 315 heures d'entretiens inédits qui ont nourri l'ensemble de ces films. Il est pour nous primordial de libérer ces paroles et de les offrir à la population basque et, au-delà, à l'ensemble des personnes qui souhaiteraient se sensibiliser à cette histoire ou encore aux étudiants et chercheurs qui ne manqueront pas de trouver-là des sources fertiles et nouvelles pour leurs futurs travaux (sachant que les archives publiques ne sont pour la plupart pas accessibles pendant 75 ans, puisque tombant sous le coup de l'antiterrorisme).

Si ce projet de plateforme est salué comme un outil fortement innovant par toutes les officines internationales publiques et privées spécialisées dans la médiation des conflits, nous cherchons encore des partenaires financiers pour nous aider à le mettre en œuvre.

Venons-en, maintenant, au second point sur la résolution des conséquences du conflit

La population basque et l'organisation ETA ont ouvert une voie inédite à l'échelle de la modernité humaine, on parle ici d'un temps long, pesons-le, en réussissant à écrire cette phrase unilatérale, à savoir, d'arriver seules à :

- mettre fin à la lutte armée, le 20 octobre 2011 ;
- effectuer, *in fine*, un désarmement complet, le 8 avril 2017 ;
- et à l'auto-dissolution de l'organisation ETA (fondée en décembre 1958), le 3 mai 2018.

Cette phase unilatérale regarde le monde et pourrait éclairer (sans être, évidemment, transposable à l'identique) bon nombre de zones de guerre où les populations connaissent elles aussi le poids et l'inertie des États et le coût des armes... En témoigne, les nombreuses délégations qui viennent, depuis, au Pays basque des quatre coins du monde pour comprendre et s'inspirer de ce processus.

Alors que tout ceci a été posé et réalisé (ce qui au passage a passablement transformé le paysage public au Pays basque qui connaît, aujourd'hui, l'apaisement et la paix...), la répression des deux États qui bordent ce territoire, elle, continue...

Après les arrestations pour faits de terrorismes, comme on vient de le rappeler, des personnes au sein de l'organisation ETA qui cherchaient à cartographier les caches d'armes et opérer la mise sous scellés, après celles de membres de la société civile qui voulaient neutraliser ces armes en vue de le remettre aux autorités, l'État a choisi de persévérer dans la répression en arrêtant, tenez-vous bien..., les négociateurs, eux-mêmes !

Et c'est ainsi que Josu Urrutikoetxea s'est vu interpellé par la police antiterroriste française le 16 mai 2019 à Sallanches dans un hôpital public où on lui prodiguait des soins urgents.

C'est pourtant cet homme qui dès le début des années 80 a travaillé à la mise en place des temps de négociations bilatéraux :

- **Ceux d'Alger en 1989**, qui lui ont valu à l'époque d'être arrêté, en guise de bons et loyaux services, 4 jours avant l'ouverture officielle de ces négociations, le 11 janvier 1989 à Bayonne ;
- **Ceux de Genève** qui se tiendront de 2005 à 2007 en Suisse et pour lesquels il est précisément incriminé, ouvrez bien vos oreilles, pour « participation à une association de malfaiteur en vue de la préparation d'un acte de terrorisme »... Et, à sa suite, c'est son fils, Egoitz Urrutikoetxea, qui sera aussi poursuivi pour fait de terrorisme pour avoir prêté assistance à son père en louant un appartement afin qu'il puisse mener à bien ces négociations... Ces deux affaires, du père et du fils, face à la qualité de leur défense et à la mobilisation internationale, sont reparties à l'instruction à la demande des procureurs ;
- Et enfin, Josu Urrutikoetxea **participera aux négociations d'Oslo** pour lesquelles il a été également incriminé, là encore, pour « participation à une association de malfaiteur en vue de la préparation d'un acte de terrorisme ». S'il a été condamné en son absence à 8 ans d'emprisonnement, suite à l'importante mobilisation de la communauté internationale et à l'action de ses avocats, il a été purement et simplement relaxé au mois de juin dernier dans cette dernière affaire.

Et c'est ce même homme, Josu Urrutikoetxea, qui annoncera, en tant qu'ancien membre de l'organisation ETA (qu'il a quittée en septembre 2006) et figure historique du mouvement de libération basque, l'autodissolution de l'organisation le 3 mai 2018 depuis le Centre pour le dialogue humanitaire (le Centre HD) à Genève, mettant ainsi un terme définitif au plus long conflit du XXe siècle d'Europe occidentale.

C'est donc, cet homme qui aura passé 28 ans de privation de liberté (11 ans de prison et 17 de clandestinité, ce qui ne l'empêchera pas, notons le bien, d'être un acteur déterminant de cette sortie), que la France a choisi d'enfermer le 16 mai 2019 avant que nous puissions obtenir sa libération, suite, comme nous allons le voir, à la mobilisation d'une rare ampleur de la communauté internationale.

Il faut prendre la mesure de l'affaire... Et pour cela, je vous propose un pas de côté : Enfermer Josu Urrutikoetxea, le poursuivre pour fait de terrorisme ou accepter comme la France vient de le faire de signer un décret d'extradition vers l'Espagne dans une affaire en date de 1987 (quid de la prescription ?) où un procureur de l'audience nationale espagnole demande, aujourd'hui, à son encontre rien de moins que 2354 ans de prison pour « responsabilité morale » (depuis quand cette notion est recevable en droit ?) dans une affaire où pourtant l'ensemble des commanditaires et des exécutants ont été jugés sans que le nom d'Urrutikoetxea n'apparaisse dans aucune procédure et alors même que la torture était encore en vigueur ces années-là en Espagne (les derniers cas documentés sont en date de 2011)...

Enfermer, poursuivre ou extraditer Josu Urrutikoetxea, c'est comme si, au lendemain des Accords du Vendredi Saint en 1998 ou de la signature de la Constitution intérimaire de 1993, le Royaume-Uni ou l'Afrique du Sud remerciaient pour dévoués et honnêtes services, Jerry Adams ou Nelson Mandela en les enfermant à nouveaux dans les geôles de leur République ou de leur Royaume... Au nom de quoi et comment pouvons-nous laisser-faire cela au XXIe siècle avec un tel degré d'invisibilisation ? Et qu'est-ce que cela dit de l'état de nos démocraties ?

Revenons un instant, si vous le voulez bien, sur la mobilisation de la communauté internationale qui si elle est certes due à de multiples raisons, à l'évidence, la principale est qu'à ce moment-là, ce 16 mai 2019, l'État français foulait des deux pieds les bases fondamentales de la diplomatie internationale en matière de médiation des conflits, à savoir : la protection indéfectible des négociateurs de paix.

Ce qui se traduira immédiatement et en acte :

- Au lendemain de son arrestation, par une mobilisation d'une rare ampleur où se sont retrouvés des prix Nobel, des diplomates de premier plan, des experts en résolution de conflits, des femmes et des hommes d'État, plus de 70 parlementaires européens, des magistrats, des intellectuels et des artistes du monde entier... ;
- Et, au printemps dernier, par un colloque international organisé lui aussi par nos soins (au côté de Sébastien Nadot et Michel Wieviorka) dans cette même Assemblée nationale, les premiers *Ateliers de la paix*, où l'ensemble des officines privées et publiques spécialisées dans la médiation des conflits se sont toutes retrouvées pour la première fois publiquement, ainsi que bon nombre de négociateurs de différentes zones de conflits, tant la situation était grave à leurs yeux. Ils souhaitent rappeler de concert à la France que remettre en cause les principes diplomatiques inaliénables que recouvre la protection indéfectible des négociateurs de paix était un schisme, simplement inacceptable. Là encore, aucune trace dans la presse française...

Vous allez me demander, pourquoi les directrices et directeurs exécutifs, qui ne se montrent jamais publiquement — de Concentric Alliance (en Afrique du Sud), de la fondation Berghof (en Allemagne), du Centre HD (en Suisse), d'Inter Mediate et de Conciliation Resources (au Royaume-Uni), de l'Institut européen de la paix (pour l'Europe), du Tribunal permanent des peuples, la directrice exécutive du Centre Nobel de la paix, Liv Tørres, ou encore la directrice

du département des politiques et de la médiation des Nations Unies, Teresa Whitfield, *himself* — étaient présents dans notre Assemblée nationale ?

Pour la simple et bonne raison que la jurisprudence qu'ouvrirait ainsi l'État français en arrêtant Josu Urrutikoetxea remettait en cause rien de moins que la capacité de préserver la possibilité de sortie concertée pour l'ensemble des conflits et des négociations en cours et à venir dans le monde, en ne garantissant plus l'intégrité des négociateurs de paix.

Dernier point : l'urgente question des prisonniers

Dans cette gestion catastrophique de cette séquence par les États français et espagnol (deux États qui entendent pourtant jouer encore un rôle dans le concert des nations), nous voyons des prisonniers « politiques » privés de leurs droits carcéraux fondamentaux...

Si le Pays basque connaît la paix depuis le 20 octobre 2011, et que depuis cette date strictement aucune violence politique n'a été commise, il reste dans nos prisons au dernier décompte :

- 184 prisonniers ;
- dont 101 au Pays basque Sud ;
- 55 en Espagne ;
- 18 en France ;
- dont 13 prisonniers malades ;
- 4 ayant plus de 70 ans ;
- Et trois sont à plus de 32 ans d'emprisonnement en France et libérables en droit depuis plusieurs années (Jakes Esnal, Jon & Unai Parot).

Dans ces dossiers, il faut signaler que si des rapprochements ont récemment eu lieu (sauf pour les femmes qui n'ont pas de prison à proximité du Pays basque — et précisons, ici, que ces rapprochements sont inscrits dans la loi et que celle-ci restait pourtant, jusqu'ici, inappliquée), malgré la mobilisation sans faille de l'ensemble de la société civile basque (la population, le front unitaire républicain ou encore les mouvements civils tels que : Bake Bidea, les Artisans de la paix ou le Forum social, etc.) qui organise en ce moment même toute une série de mobilisations publiques (avec, entre autres, le renfort de la LDH et de nombreux syndicats), les droits élémentaires de ces prisonniers ne sont encore ni garantis ni appliqués : aucune remise de peine n'est prononcée pour les détenus malades ou ceux qui seraient libérables. Et sur chaque dossier, pourtant accepté en première instance par les juges d'application des peines, le PNAT vient systématiquement s'opposer en faisant appel à toutes les demandes de mise en liberté conditionnelle alors qu'il serait maintenant temps de discuter de la libération de l'ensemble de ces prisonniers.

En conclusion

Alors que la mobilisation de la société civile basque et des Artisans de la paix s'intensifie à juste titre, il est plus qu'urgent dans ce conflit de sortir de ces mécanismes d'invisibilisation et de stigmatisation, y compris punitifs et d'exceptions, qui ont prévalu jusqu'ici au sein de nos nations et d'opérer, en lieu et place, une véritable politique de la reconnaissance.

À ces fins, nous nous adressons solennellement, entre ces deux tours de législatives, à nos futurs députés, à notre nouveau gouvernement et au chef de l'État pour qu'ils s'engagent, enfin, à résoudre, aujourd'hui, sur le fond les conséquences du conflit.

Par « conséquences du conflit », il faut entendre, la reconnaissance de toutes victimes (des deux côtés), les réparations, la réconciliation, le sort et la libération urgente des prisonniers, le retour des exilés et la protection indéfectible des négociateurs de paix, acteurs clefs et incontournables dans ces processus.

Pour ce faire, nous avons à notre disposition bon nombre d'outils bien connus et qui ont fait leurs preuves à de multiples reprises lors de différentes sorties de conflits dans le monde : la justice restaurative, la justice transitionnelle, la DDR (Désarmement, Démobilisation & Réintégration ou Réinsertion si on veut éviter l'anglicisme) et surtout une communauté internationale déjà présente sur ce territoire et plus que jamais mobilisée et prête à accompagner cette dernière phase.

Connaissant l'importance et les avantages d'une approche politique dans la transformation et la résolution des conflits, plutôt qu'une attitude belliciste qui systématiquement torpille toute possibilité de médiation (faut-il, ici, rappeler qu'il n'existe pas, en la matière, de solution militaire, policière ou pénale aux conflits, particulièrement quand ceux-ci sont asymétriques, comme c'est le cas pour le Pays basque), il ne manque plus, aujourd'hui, qu'un peu de courage et de hauteur politique de la part de nos représentants pour ouvrir, urgemment, cette voie démocratique.

Nous savons que la garantie de non répétition des conflits ne passe ni par l'humiliation ni par le mépris et encore moins par l'écrasement ou le vainqueur/vaincu. Même au Biafra, au début des années 70, dans ce Nigeria où la France et le Royaume-Uni avaient tant de responsabilités, on placardait partout dans les rues « Pas de gagnant, pas de perdant ! ».

Au moment où la guerre frappe à nouveau aux portes de l'Europe, nous avons là, sous nos yeux, un exemple inédit à offrir à la communauté internationale en matière de résolution de conflit si quelques bonnes âmes daignent se pencher sur ses conséquences afin d'établir une paix juste et durable pour le Pays basque. C'est cela notre *Hypothèse démocratique*.

La force de ce mouvement a été de montrer la capacité à se défaire de la violence de manière digne, inclusive, coordonnée et sécurisée. Maintenant que tous ces gestes ont été actés sur ce territoire, en ces heures sombres pour l'Europe, n'y aurait-il pas plus beau cadeau de la part de nos élus que d'offrir à nos peuples la résolution sur le fond de ce conflit afin qu'ensemble, lucidement, nous puissions regarder sereinement l'avenir ?

Il est plus que temps !

En vous remerciant de votre attention.
Merci à toutes, merci à tous.

Thomas Lacoste